

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Séance ordinaire du conseil territorial du 13 décembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°2016_12_13_397

Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme d'Athis-Mons

L'an deux mille seize, le 13 décembre à 20h00, les membres du conseil de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 7 décembre 2016.

	NOM	Présents	Absents	A donné pouvoir à
ABLON-SUR-SEINE	M. Éric GRILLON	X		
ARCUEIL	M. Daniel BREUILLER	X		
	Mme Anne-Marie GILGER-TRIGON		X	Christine Janodet
ATHIS-MONS	Mme Christine RODIER		X	Pascal Petetin
	M. Pascal PETETIN	X		
	M. Patrice SAC	X		
CACHAN	M. Jean-Yves LE BOUILLONNEC		X	
	Mme Hélène DE COMARMOND		X	Edith Pescheux
	M. Jacques FOULON	X		
	Mme Edith PESCHEUX	X		
CHEVILLY-LARUE	Mme Stéphanie DAUMIN	X		
	M. Christian HERVY	X		
CHOISY LE ROI	M. Guillaume DIDIER		X	Patrice Diguët
	M. Patrice DIGUËT	X		
	Mme Isabelle RIFFAUD	X		
	M. Ali ID ELOUALI		X	Daniel Breuiller
	Mme Catherine DESPRES		X	Alexandre Boyer
	M. Tonino PANETTA	X		
FRESNES	M. Jean-Jacques BRIDEY		X	
	Mme Laurinda MOREIRA DA SILVA	X		
	M. Denis HELBLING		X	
	M. Richard DOMPS	X		
GENTILLY	Mme Patricia TORDJMAN		X	Patrick Daudet
	M. Patrick DAUDET	X		
IVRY-SUR-SEINE	M. Philippe BOUYSSOU	X		
	Mme Marie PIERON		X	Cécile Veyrunes-Legrain
	M. Romain MARCHAND		X	Françoise Baud
	Mme Bozena WOJCIECHOWSKI		X	Philippe Bouyssou
	M. Mourad TAGZOUT		X	
	M. Pierre CHIESA	X		
	Mme Evelyne LESENS	X		
	Mme Annie-Paule APPOLAIRE	X		
JUVISY-SUR-ORGE	M. Robin REDA	X		
	M. Michel PERRIMOND	X		
LE KREMLIN-BICETRE	M. Jean-Marc NICOLLE	X		
	M. Jean-Luc LAURENT	X Point 25	X	Jean-Marc Nicolle (Point 1 à 24)
	Mme Sarah BENBELKACEM	X		
	Mme Lina BOYAU	X		
L'HAY-LES-ROSES	M. Vincent JEANBRUN	X		
	M. Clément DECROUY		x	Vincent Jeanbrun
	Mme Françoise SOURD	X		
	Mme Laure HUBERT	X		
MORANGIS	M. Pascal NOURY	X		
ORLY	Mme Christine JANODET	X		
	M. Thierry ATLAN	X		
	Mme Natalie BESNIET		X	Christian Hervy

PARAY-VIEILLE-POSTE	M. Alain VEDERE		X	Raymond Charesson
RUNGIS	M. Raymond CHARRESSON	X		
SAVIGNY-SUR-ORGE	M. Éric MEHLHORN	X		
	M. Daniel GUETTO	X		
	Mme Nadège ACHTERGAELE		X	Eric Mehlhorn
	M. Sébastien BENETEAU	X		
	Mme Anne-Marie GERARD	X		
THIAIS	M. Richard DELL'AGNOLA	X		
	M. Daniel BEUCHER	X		
	M. Pierre SEGURA	X		
	Mme Virginie MARCHEIX	X		
VALENTON	Mme Françoise BAUD	X		
VILLEJUIF	M. Franck LE BOHELLEC	X		
	Mme Annie GRIVOT		X	Elie Yebouet
	M. Philippe VIDAL	X		
	M. Elie YEBOUET	X		
	Mme Catherine CASEL		X	
	M. Franck PERILLAT-BOTTONET		X	
	M. Dominique GIRARD	X		
VILLENEUVE-LE-ROI	Mme Sakina HAMID		X	Jacques Perreux
	M. Pascal GAGNEPAIN	X		Béatrice Collet
	Mme Béatrice COLLET	X		
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	Mme Sylvie ALTMAN		X	Nathalie Dinner
	Mme Nathalie DINNER	X		
	M. Alexandre BOYER	X		
	Mme Stéphanie ALEXANDRE		X	Thierry Atlan
	M. Philippe GAUDIN	X		
VIRY-CHATILLON	M. Jean-Marie VILAIN		X	Laurent Sauerbach
	M. Laurent SAUERBACH	X		
	Mme Arielle MERRINA	X		
	M. Jérôme BERENGER		X	Arielle Merrina
VITRY-SUR-SEINE	M. Jean-Claude KENNEDY	X		
	M. Michel LEPRETRE	X		
	Mme Cécile VEYRUNES-LEGRAIN	X		
	M. Jean-Marc BOURJAC	X		
	Mme Sylvie MONTOIR	X		
	M. Hocine TMIMI	X Point 10		
	Mme Sarah TAILLEBOIS	X		
	M. Pierre BELL-LLOCH		X	
	Mme Fabienne LEFEBVRE		X	
	M. Rémi CHICOT	X		
	Mme Isabelle LORAND		X	Jacques Foulon
	M. Jacques PERREUX	X		
M. Alain AFFLATET	X			

Secrétaire de Séance : Monsieur Robin REDA

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				91
Délibérations 2016_12_13	Présents	Absents	Pouvoirs	Votants
N°321 à 359	59	32	23	82
N°360 à 373	60	31	23	83
N°374 à 398	61	30	22	83

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T12 dont le siège est à Vitry sur Seine ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.101-1 et suivants, L.151-1 et suivants ;

Vu plus spécifiquement les articles L.153-11 et suivants du Code de l'urbanisme, relatifs à l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme (PLU) ;

Vu l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre 1er du Code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme d'Athis-Mons approuvé le 14 décembre 2005 modifié le 20 novembre 2008, le 29 juin 2011 et le 30 janvier 2013, mis à jour le 5 juillet 2013 ;

Vu la délibération du Conseil municipal d'Athis-Mons en date du 24 septembre 2014 prescrivant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de concertation ;

Vu la délibération du Conseil territorial de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en date du 26 janvier 2016 relative à la poursuite des procédures PLU engagées par les communes membres dont Athis-Mons ;

Vu les débats tenus sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables au Conseil municipal du 22 juin 2016 et au Conseil territorial de l'EPT Grand-Orly Seine-Bièvre le 28 juin 2016 ;

Vu le compte-rendu des deux réunions d'examen conjoint des Personnes Publiques Associées et Consultées tenues les 12 mai 2016 et 7 novembre 2016 ;

Vu l'avis favorable de la Commission urbanisme et développement urbain en date du 8 novembre 2016 ;

Vu l'avis favorable du Conseil municipal d'Athis-Mons en date du 16 novembre 2016 sur le bilan de la concertation et l'arrêt du projet de PLU par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre ;

Vu le projet de Plan local d'urbanisme (PLU) et notamment le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le règlement, les documents graphiques et les annexes ;

Considérant que conformément à l'article L 103-2 du code de l'urbanisme, le dossier de révision générale a fait l'objet d'une concertation dont l'ensemble des modalités fixées dans la délibération du 24 septembre 2014 ont été effectuées :

- La mise à disposition d'articles et ou dossiers dans le journal municipal au fur et à mesure de son élaboration
- L'information du public par le bulletin municipal et le site internet de la ville
- Une exposition publique
- Quatre réunions publiques et huit ateliers thématiques, portant sur le diagnostic, le PADD, le zonage et le règlement du PLU
- La mise à disposition d'un registre spécifique jusqu'à l'arrêt du projet de révision générale par le Conseil Municipal
- La mise en place d'une boîte mail dédiée permettant aux habitants d'adresser leurs observations au Maire,

Considérant que toutes remarques inscrites dans le registre mis à la disposition du public et courriers concernant la révision générale ont été pris en compte par le service urbanisme et les élus ;

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme révisé, tel qu'il est annexé à la présente, est prêt à être arrêté ;

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Tire le bilan de la concertation sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme ;

Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme révisé d'Athis-Mons ;

Précise que le projet de Plan Local d'Urbanisme fera l'objet d'un examen conjoint de la commune et des personnes publiques associées à la procédure conformément à l'article L 123-13 II du code de l'urbanisme. Le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint sera joint au dossier d'enquête publique ;

Précise que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à la procédure de révision générale allégée du PLU, aux communes limitrophes, aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés et aux associations agréées qui en feraient la demande ;

Dit que le dossier de révision générale, tel qu'arrêté par le Conseil territorial, sera tenu à la disposition du public ;

Dit que la présente délibération sera :

1. Transmise au représentant de l'État dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité,
2. Affichée en Mairie et à l'Établissement Public territorial pendant une durée d'un mois minimum,
3. La mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Fait à Vitry-sur-Seine, le 14 décembre 2016,
Extrait certifié conforme,
Le Président, Michel Leprêtre

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

Décision certifiée exécutoire

Transmise en sous-préfecture le :

Publiée dans le recueil des actes administratifs de l'Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Seine Bièvre